

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
16 avril 2015
n° 14 / 7639^e
pages 793 à 856

/ Projet de réforme du droit des contrats

Les principes généraux du droit des contrats
au sein du projet d'ordonnance

> chronique Mustapha Mekki

De l'inconstitutionnalité de l'exécution forcée
des promesses unilatérales de vente

> chronique Muriel Fabre-Magnan

Les maux de la cause
ne sont pas qu'une affaire de mots

> point de vue Cyril Grimaldi | 4^e édition

Avant-projet
d'ordonnance

816
RÉFORME
DU DROIT
DES CONTRATS

826

25 février 2015
814

ÉDITORIAL

793 Pour les manuels de droit : l'utilité outragée, *Pierre-Yves Gautier*

ACTUALITÉS

- 797 Rupture de concours : indemnisation de la caution dirigeant d'une société unipersonnelle
- 799 Déclaration notariée d'insaisissabilité : portée de l'opposabilité au liquidateur
- 800 Créance postérieure (fait générateur) : honoraire de résultat d'un avocat
- 801 Plan de continuation (terme) : reprise du droit de poursuite individuelle des créanciers
- 803 Sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre : devoir de vigilance
- 805 Droit au logement opposable : condamnation de la France pour inexécution d'un jugement
- 807 Fonction publique : validité des avantages de pension liés au congé de maternité
- 810 Portage salarial : publication d'une ordonnance
- 812 Avocat (honoraires) : application de la prescription biennale du code de la consommation

IN MEMORIAM

813 Jean Savatier (1922-2015), *Jean-Marie Leloup*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 829 **Panorama** : Droit du travail, *Jérôme Porta et Pascal Lokiec*
- 840 **Notes** : Cautionnement disproportionné : les recours fermés des cofidésusseurs, *note sous Cass., ch. mixte, 27 févr. 2015, Marc-Olivier Barbaud*
- 845 Du préjudice dans le délit d'escroquerie, *note sous Crim. 28 janv. 2015, Laurent Saenko*
- 850 Le baptême, un événement ineffaçable, *note sous Civ. 1^{re}, 19 nov. 2014, Frédéric Dieu*

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Avril 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Pierre-Yves Gautier

793

Pour les manuels de droit :
l'utilité outragée

ACTUALITÉS

796

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Rupture de concours: indemnisation de la caution dirigeant d'une société unipersonnelle, *Com. 24 mars 2015*

Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales: compétence exclusive de la cour d'appel de Paris, *Com. 31 mars 2015*

Contrat d'affaires

Transport aérien (responsabilité): option de compétence juridictionnelle, *Civ. 1^{re}, 25 mars 2015*

Entreprise en difficulté

AGS (liquidation judiciaire): articulation de l'ancien plafond 13 et du nouveau plafond 6, *Soc. 31 mars 2015*

Déclaration notariée d'insaisissabilité: portée de l'opposabilité au liquidateur, *Com. 24 mars 2015*

Créance postérieure (fait générateur): honoraire de résultat d'un avocat, *Com. 24 mars 2015*

Plan de continuation (terme): reprise du droit de poursuite individuelle des créanciers, *Com. 8 avr. 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (preuve): extinction du droit à commission, *Com. 31 mars 2015*

Propriété intellectuelle

Marque « Moulin rouge »: contrefaçon de marque, concurrence déloyale et parasitisme, *Com. 31 mars 2015*

Société et marché financier

Sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre: devoir de vigilance

804

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente immobilière (congrégations religieuses): pouvoir d'aliéner sous autorisation, *Civ. 3^e, 25 mars 2015*

Assurance (accès aux activités): publication d'une ordonnance

805

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (droit de reprise): clause de renonciation antérieure au statut des baux ruraux, *Civ. 3^e, 25 mars 2015*

Construction-Urbanisme

Contrôle de conformité des travaux: constitutionnalité du droit de visite, *Cons. const., 9 avr. 2015*

805

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Droit au logement opposable: condamnation de la France pour inexécution d'un jugement, *CEDH 9 avr. 2015*

806

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Étranger (mesure de reconduite): application de la loi du 31 décembre 2012, *Crim. 1^{er} avr. 2015*

Activités de gardiennage: constitutionnalité du régime d'agrément, *Cons. const., 10 avr. 2015*

807

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Fonction publique: validité des avantages de pension liés au congé de maternité, *CE 27 mars 2015*

808

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Rupture conventionnelle (conclusion): période de congé de maternité, *Soc. 25 mars 2015*

Rupture conventionnelle (transaction): différend relatif à la rupture du contrat de travail, *Soc. 25 mars 2015*

Inaptitude (reclassement): obligation de consultation préalable des délégués du personnel, *Soc. 25 mars 2015*

Personnel roulant: calcul de la durée hebdomadaire de travail sur trois mois, *Soc. 25 mars 2015*

Portage salarial: publication d'une ordonnance

810

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Conflit de juridictions (divorce): compétence des juridictions françaises, *Civ. 1^{re}, 25 mars 2015*

Conflit de juridictions (Convention de Lugano): application dans le temps avec la Suisse, *Civ. 1^{re}, 25 mars 2015*

Vérification des dépens (contestation): date de la notification par voie postale, *Civ. 2^e, 26 mars 2015*

Arbitrage (sentence): portée de la signature par tous les arbitres, *Civ. 1^{re}, 1^{er} avr. 2015*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires): application de la prescription biennale du code de la consommation, *Civ. 2^e, 26 mars 2015*



IN MEMORIAM

813 Jean Savatier (1922-2015)
par Jean-Marie Leloup



POINT DE VUE

814 Les maux de la cause
ne sont pas qu'une affaire de mots
par Cyril Grimaldi



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

816 Les principes généraux du droit des contrats
au sein du projet d'ordonnance
portant sur la réforme du droit des obligations
par Mustapha Mekki

826 De l'inconstitutionnalité de l'exécution forcée
des promesses unilatérales de vente
par Muriel Fabre-Magnan

PANORAMA

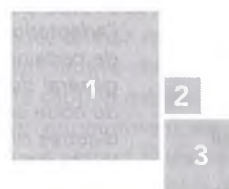
829 Droit du travail
mars 2014 - mars 2015
par Jérôme Porta et Pascal Lokiec

NOTES

840 Cautionnement disproportionné :
les recours fermés des cofidésusseurs,
note sous *Cass., ch. mixte*, 27 févr. 2015
par Marc-Olivier Barbaud

845 Du préjudice dans le délit d'escroquerie,
note sous *Crim.*, 28 janv. 2015
par Laurent Saenko

850 Le baptême, un événement ineffaçable,
note sous *Civ. 1^{re}*, 19 nov. 2014
par Frédéric Dieu



ENTRETIEN

856 Hervé Delannoy - Le Conseil national du droit

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;

- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).